

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2020**

L'AN DEUX MIL VINGT, LE 5 NOVEMBRE A 19H00, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL LA CONVOCATION QUI LEUR A ETE ADRESSEE PAR LE MAIRE, CONFORMEMENT AUX ARTICLES L 2122-7 ET L 2122-8 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Gérard MICHAUT, Isabelle ROGIER, Sébastien JOLLET, Jean-Philippe MICHAUT, Patricia SIMARD, Brigitte GUERET, Christophe HERNANDEZ, Alain LE ROY, Aurélien LUSIGNY, Mélanie PROTAT, Marianne RABATÉ-NANNI, Catherine BOULOGNE

Absentes excusées Leslie CHEMIN, qui a donné pouvoir à Isabelle ROGIER, Michèle HERVÉ-BARRE qui a donné pouvoir à Jean-Philippe MICHAUT, Frédéric NOLET qui a donné pouvoir à Alain LE ROY

Secrétaire de séance : Patricia SIMARD

LE PROCES-VERBAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020 A ETE SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES

## **SOLLICITATION DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) POUR LES PROJETS : RENOVATION E LA TOITURE DU PRESBYTERE ET LES TRAVAUX ISOLATION DE L'ECOLE**

### **ECOLE :**

Par la délibération du 10 Juillet 2020 (2020-49) le Conseil Municipal a signé une convention avec le SDEY (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne) relative à l'adhésion au service « conseil en énergie partagé (CEP) ». La pré-étude énergétique réalisée par ce dernier a montré que pour générer des économies d'énergie, les travaux devront porter en priorité sur :

- ✓ Le changement des fenêtres (coût estimatif de 32 540€ HT)
- ✓ L'isolation des combles perdus (coût estimatif : 4700€ HT)

Soit un coût total de 37 240€ HT

Monsieur le Maire propose d'engager l'opération sur la base de ce chiffrage et de solliciter les subventions qui s'y rapportent.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

### **PRESBYTERE :**

Dans un but sécuritaire, il est urgent de reprendre une partie de la couverture du presbytère suite à la rupture d'une pièce maîtresse de la toiture.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 2719.48€ HT

Monsieur le Maire propose d'engager l'opération sur la base de ce chiffrage et de solliciter les subventions qui s'y rapportent (DETR, Fondation du Patrimoine), ce qui laisserait un reste à charge de l'ordre de 500 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

## **DEVIS RELATIF AU CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE**

Monsieur le Maire propose au CM un devis de la société CONTROLE D'HYDRANT DU GATINAIS à Saint-Valérien pour le contrôle des poteaux d'incendie étant donné que la commune doit assurer la défense extérieure contre l'incendie sur son territoire de compétence depuis la décision du SDIS en date du 13 Novembre 2019.

La société EMP JRC CONTROLE présente un devis d'un montant de 600€ TTC pour 16 poteaux d'incendie.

L'achat de matériel pour réaliser ces vérifications représenterait une dépense de 4 500 € plus l'entretien du matériel. Pour l'instant, l'achat d'un tel matériel n'est pas envisageable pour la commune mais le Conseil Municipal en étudiera la possibilité avec location à d'autres communes pour les années à venir.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

## **ATD 89 : SIGNATURE CONVENTION DEVIS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de sécurisation des abords de l'école établi par l'ATD (Agence Technique Départementale) pour demander que ces aménagements soient subventionnés par la DETR et le Département.

Le Conseil Municipal décide que seuls les travaux d'urgence seront effectués à la charge de la commune pour diminuer les délais de réalisation et satisfaire les demandes pressantes des parents d'élèves. Il s'agira d'un marquage au sol, d'un décapage des marquages inutiles, d'achat et de pose de barrières. Une communication spécifique sera faite aux parents d'élèves.

Pour les autres travaux, le Conseil Municipal accepte cette étude et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour l'établissement du dossier de subvention

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

## **MODIFICATION DES TARIFS DE LA SALLE DES FETES ET MATERIELS FESTIFS**

Monsieur le Maire propose au CM différents tarifs applicables à la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 selon deux périodes : ETE / HIVER

### **ETE (01/05 au 30/09)**

PARTICULIERS MICHERY : 1jour	location 200 € /acompte 100€
PARTICULIERS MICHERY : 2 jours	location 250 €/acompte 125€
PARTICULIERS EXTERIEURS : 1 jour	location 300 €/acompte 150€
PARTICULIERS EXTERIEURS :2 jours	location 400 €/acompte 200€

### **HIVER (1 /10 AU 30 /04) – chauffage inclus**

PARTICULIERS MICHERY : 1jour	location 220 € /acompte 110€
PARTICULIERS MICHERY : 2 jours	location 290 €/acompte 145€
PARTICULIERS EXTERIEURS : 1 jour	location 320 €/acompte 160€
PARTICULIERS EXTERIEURS : 2 jours	location 440 €/acompte 220€

**ACOMPTE A LA RESERVATION** : ces acomptes seront récupérables uniquement en cas d'annulation justifiée dans les trois mois qui précèdent la date de réservation. Ils seront prélevés à la réservation, le loueur peut également régler la totalité de la location en acompte.

**CAUTION** : Une caution de 500€ sera demandée à la remise des clefs et restituée après avoir effectué l'état des lieux de fin de réservation. Un prélèvement sera effectué si des dégâts sont constatés. En cas de plainte enregistrée auprès de la gendarmerie la caution sera conservée.

**MENAGE** : les tarifs ci-dessus comprennent le lavage des sols.

70€ seront déduits de la caution si la salle n'est pas rendue en état de propreté (cf. règlement intérieur).

**VAISELLE** : le prêt de la vaisselle n'est pas inclus dans la location de la salle.

10€ pour le prêt de 12 grandes assiettes, 12 petites assiettes, 24 verres et 12 couverts.

Les pièces manquantes ou cassées seront à rembourser au tarif de l'annexe.

#### **Tarif de la location de mobiliers pour les particuliers :**

Le tarif demandé sera le suivant :

- 1€ pour le prêt d'un banc
- 2€ pour le prêt d'une table
- 12€ pour le prêt de 3 tables avec bancs
- 40€ pour le prêt de 10 tables avec bancs

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **BIBLIOTHEQUE**

Il convient de désigner deux personnes comme régisseur pour la régie bibliothèque, Madame RABATÉ-NANNI Marianne (titulaire) et Madame KLIMEK Élisabeth (Suppléant) ont été désignés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

#### **COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES**

##### **Circulation dans la commune de Michery**

Un arrêté a été pris pour interdire la circulation des véhicules de plus de 3,5 T dans la montée de la rue Basse pour faciliter la circulation au niveau du croisement avec la rue Charles de Gaulle.

Un projet d'interdiction de circulation dans la partie haute de la rue du Clos est à l'étude. En effet, la sortie de la rue du Clos en direction de la D23 est très dangereuse du fait du manque de visibilité. Le Conseil Municipal est appelé à réfléchir à un plan de circulation.

D'autre part, une maison est dans un état déplorable dans la ruelle de l'Église, le propriétaire a déjà été contacté. Monsieur le Maire informe le CM qu'il a fait de nouveau un courrier, en Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, au propriétaire et espère pouvoir le rencontrer assez rapidement, mais en tout état de cause il va falloir demander la mise en péril de ce bâtiment.

Il en est de même avec le carrefour de la Grande rue /rue Chauchu / rue des AFN où la vitesse est trop excessive. Il est également demandé au Conseil Municipal de réfléchir à des solutions pour réduire la vitesse dans la Grande rue aux abords de ce carrefour.

##### **Ecole**

Le Conseil d'École a fait remarquer que les RIA (Robinet d'incendie Armé) n'ont pas été vérifiés depuis 2017. Il semblerait qu'ils ne soient plus nécessaires dans les écoles d'autant que l'école est équipée en extincteurs, l'information est à vérifier.

Un exercice d'évacuation a été organisé mais le temps d'évacuation a été rallongé de 2 mn du fait d'un enfant plâtré.

Il faut prévoir de faire le même exercice dans les locaux de la cantine.

## **Règlement intérieur**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'envoi à chacun des conseillers municipaux du règlement intérieur du Conseil Municipal de Michery pour lecture avant approbation au prochain conseil.

## **Bâtiment de France**

La DRAC de Bourgogne représentée par Monsieur Jacquet est passée à Michery faire une visite de l'église le mois dernier. Il a bien confirmé que la commune pouvait faire des travaux en régie dans l'intérieur de l'église étant donné qu'elle en est propriétaire. Il convient pour le gros œuvre de demander l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), il est possible d'avoir des subventions (40%) pour certains travaux.

En ce qui concerne l'Eglise, un devis « mission d'étude diagnostic de l'église » pour un montant de 8400€ TTC a été retrouvé, devis signé en avril 2018 avec une première facture d'un montant de 2318.40€ TTC payée en février 2019 qui a déclenché une subvention de la DRAC de 900€ courant 2019. Le Conseil Municipal propose de suspendre ce devis.

## **Assurance**

Une réunion de travail a eu lieu courant octobre avec notre conseillère d'assurance pour faire la révision des différentes prestations avec le souhait de baisser les coûts des assurances sur les bâtiments et véhicules tout en conservant les mêmes garanties ; un RDV est prévu fin d'année pour finaliser le dossier.

**Les commémorations du 11 Novembre** prochain auront lieu en comité restreint, conformément à la situation sanitaire. Un dépôt de gerbe aura lieu en présence du Maire, du porte-drapeau, d'un représentant des pompiers, d'un représentant des anciens combattants, d'un adjoint.

## **Rendez-vous à la Sous-préfecture**

Suite à la convocation de la cellule budgétaire de la Sous-préfecture, au regard de la situation financière de la Commune, Mr le Maire et Madame GUERET ont présenté un document étayé qui mettait l'accent sur les points revus et en cours d'étude (charges financières liées aux dépenses du personnel, renégociations des emprunts, solutions pour retrouver une marge de manœuvre sur le budget de l'eau...). La Sous-préfecture note le sérieux du travail présenté.

Le principal point d'alerte mis en avant par la Sous-préfecture est lié aux dépenses du personnel.

Un compte-rendu de la réunion va être envoyé à la commune par la Sous-Préfecture.

## **Divers**

Monsieur ZIANI Larbi a déménagé courant octobre du 54 rue Charles de Gaulle, l'appartement est libre. Une agence immobilière est venue estimer le bâtiment et d'autres rdv sont pris avec d'autres agences.

Les décorations de Noël vont être installées dans quelques jours, Monsieur Frot fait don d'un grand sapin qu'il installera devant la salle des fêtes. Jean-Philippe Michaut demande à ce que le panneau stop au niveau de PROXI MARCHE soit redressé car il est plié.

Sébastien JOLLET demande s'il y a toujours la fuite d'eau à Chalembert, Monsieur le Maire lui a répondu que pour le moment la commune n'avait pas les moyens de faire les réparations.

Compte-tenu de la prolifération importante de chats errants dans Michery et ses hameaux, des risques sanitaires qui en découlent, Mme Baudoin, représentante d'association, a été invitée à présenter au Conseil Municipal des pistes d'action pouvant être engagées (par exemple, campagne de trappage, stérilisation, re-lâchage et contrôle). Le Conseil Municipal mandate la commission Fourrière pour présenter un projet global chiffré et circonstancié sur le sujet. (Cf annexe)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 21h15

G. MICHAUT

S. JOLLET

I. ROGIER

JP MICHAUT

P. SIMARD

B. GUERET

C. HERNANDEZ

A. LUSIGNY

A. LE ROY

Mélanie PROTAT

M. RABATÉ-NANNI

C. BOULOGNE

Leslie Chemin qui a donné pouvoir à Isabelle ROGIER

Michèle HEVE BARRE qui a donné pouvoir à Jean Philippe MICHAUT

F. NOLET qui a donné pouvoir à Alain LE ROY